

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **7 mai 2018**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Manon Olivier
Siège #3 - André Samson
Siège #4 - Marie-Ève Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Alexandre Thomassin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Daniel Turcotte.
Monsieur Jean-François Bienvenue, directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-05-094

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 5 mars 2018

3.2 - Lecture et adoption du procès-verbal du 9 avril 2018

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Comptes du mois d'avril 2018 à payer

4.2 - Autorisation signature protocole de remboursement PIQM-MADA

4.3 - PIQM-MADA - Phase 2: Autorisation pour le dépôt d'un projet

4.4 - Contrat de service MTQ- Neige rue Principale

4.5 - Embauche service de garde municipal

4.6 - Aménagement d'un bureau de poste temporaire

4.7 - Formation CIM

4.8 - Formation Santé et Sécurité au Travail

4.9 - Formation APSAM - Travaux publics de construction

4.10 - Site Internet de la municipalité

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Soumission Service CAUCA

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Balayage rues et trottoirs

7.2 - Menu travaux d'entretien de voirie

7.3 - Nids de poule

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Appel de candidatures pour le CCU

8.2 - Terrain au MRN (ministère des Ressources naturelles)

8.3 - Demande de dérogation mineure (0742-85-4422)

8.4 - Demande de dérogation mineure (0644-42-1060)

9 - LÉGISLATION

9.1 - Avis de promulgation / Règlement # 271-2018, Règlement concernant la prévention sur les incendies

9.2 - Adoption du projet de Règlement # 272-2018, Agrandissement de la zone 1-M

- 9.3 - Adoption du projet de Règlement 273-2018, Concernant l'agrandissement de la zone M-2
- 9.4 - Avis de motion / Règlement # 274-2018, Permettre les poules pondeuses dans le périmètre urbain
- 9.5 - Avis de motion / Règlement # 275-2018, Concernant le prolongement des égouts sanitaires.

10 - AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 - Demande d'utilisation de la salle municipale (comité des Loisirs)
- 10.2 - Subvention Festival de la Pêche 2018
- 10.3 - Subvention Carrière Été 2018
- 10.4 - Adhésion FCM
- 10.5 - Adhésion à la société Patrimoine des Seigneuries de Lotbinière

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Samson, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-05-095

3.1 - Séance ordinaire du 5 mars 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Manon Olivier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-05-096

3.2 - Lecture et adoption du procès-verbal du 9 avril 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Manon Olivier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2018-05-097

4.1 - Comptes du mois d'avril 2018 à payer

Il est proposé par André Samson, et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer, à savoir:

MRC de Lotbinière	Quotes-parts (enfouissement et boues)	12 178.58 \$
Receveur général du Canada	DAS mars 2018	1 743.39 \$
Min. Revenu du Québec	DAS mars 2018	4 497.91 \$
Hydro Québec	Rue de la Station	82.39 \$
Hydro Québec	Rue des Sables	528.11 \$
Hydro Québec	1159, 2 ^e rang	316.57 \$
Hydro Québec	1200, de l'École	2 556.43 \$
Hydro Québec	Éclairage des rues	635.10 \$
Hydro Québec	1186, de l'Église	142.95 \$
Hydro Québec	1245, 2 ^e rang	506.32 \$
Canadien National	Passages à niveau	558.00 \$
Fonds de l'information	Mutations	8.00 \$
Bell Mobilité	Paiement avril	493.82 \$
Telus Québec	Téléphone/internet	754.77 \$
Remboursement petite caisse	Divers	148.05 \$
Daniel Turcotte	Remboursement kilométrage (jan à mars)	137.18 \$
Supérieur propane	Propane et location réservoir (garage)	414.61 \$
Supérieur propane	Propane (Centre)	306.37 \$
FQM	Formations éthique	1149.75 \$
Protectron	Surveillance annuelle garage	330.44 \$
Clément Laroche	Rénos centre municipal	1187.11 \$
Épicerie le Central	Divers Loisirs	141.33 \$
Municipalité de Joly	Entraide 4 ^e rang	630.00 \$
Marius Marcoux et fils	Lumières de rue (2)	191.67 \$
Info page	Fréquences pompiers	339.92 \$
Toshiba	Photocopies	415.80 \$
CDE	1ere Tranche	15 000 \$
Service d'incendie en commun	Entraide 4 ^e rang	905.58 \$
Service d'incendie en commun	Entraide rue de l'Église	322.23 \$
Signal-Ray inc.	Fanions, plaque, pelle rouge	235.93 \$
Rogers sans fil	Cellulaire	206.76 \$
Lucy Christman	1 ^{er} répondant	120.00 \$
Placide Martineau	Clé pour pompiers	2.29 \$
	Fournitures réno centre	85.79 \$
Signalisation Kalitec	Goupille, colle, panneau	571.43 \$
Recyc-Lav inc.	Gros rebus	123.22 \$
L'arsenal	Réparation freigh. pompiers	986.00 \$
Martin et Lévesque inc.	Vêtements pompiers	153.26 \$
Carole Vaillancourt	Remb. km	93.10 \$
Ventilation C. Fortier	Entretien bureau	218.45 \$
Quincaillerie Maurice HA	Bottes pompiers (4 paires)	685.21 \$
Groupe Environex	Tests eaux usées	228.80 \$
Collège Shawinigan	Formation traitement de l'eau	2 800.00 \$
Jean-François Bienvenue	Remboursement km. (Fév-Mars)	67.26 \$
Normand Champagne	Remboursement achat pièces camion	45.42 \$
Groupe ViVaco	Règlement d'un solde	30.26 \$

JM Bourgeault	Remboursement taxes payées en trop	630.12 \$
Équipement d'incendie RI	Matériel pour soins pompiers	416.21 \$
Pauline Dubois	Remboursement km avril	15.20 \$
	Sous-total	54 478.31 \$
	Salaires	20 286.05 \$
	TOTAL	74 764.36 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2018-05

Je, soussigné, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 74 764.36 \$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Jean-François Bienvenue
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2018-05-098

4.2 - Autorisation signature protocole de remboursement PIQM-MADA

Il est proposé par Alexandre Thomassin, et résolu à l'unanimité de nommer le maire, monsieur Daniel Turcotte et le directeur général, monsieur Jean-François Bienvenue, à titre de signataires pour l'entente de remboursement du 18 avril 2018.

2018-05-099

4.3 - PIQM-MADA - Phase 2: Autorisation pour le dépôt d'un projet

Considérant que le gouvernement du Québec fait un appel de projets pour son programme PIQM-MADA et que les acteurs de la municipalité de Val-Alain désirent déposer un projet;

Considérant que le programme octroie un remboursement maximum de 80 % des sommes engagées et jugées admissibles pour ce programme;

Considérant que la municipalité de Val-Alain s'engage à payer sa part des coûts admissibles et de payer l'ensemble des frais d'exploitation continus du projet;

Il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussières, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer les documents et à monter un dossier à présenter pour l'obtention d'une subvention du programme PIQM-MADA, pour une deuxième phase d'aménagements des sentiers pédestres.

2018-05-100

4.4 - Contrat de service MTQ- Neige rue Principale

Il est proposé par Alexandre Thomassin, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Daniel Turcotte et Jean-François Bienvenue, respectivement maire et directeur général, à signer un éventuel contrat de service pour le déneigement de la rue Principale par la municipalité.

2018-05-101

4.5 - Embauche service de garde municipal

Il est proposé par Pauline Dubois, et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Annick Bédard à titre de responsable du service de garde selon les conditions entendues.

2018-05-102

4.6 - Aménagement d'un bureau de poste temporaire

Il est proposé par Isabelle Laroche, et résolu à l'unanimité d'aménager temporairement le bureau de Poste Canada de Val-Alain dans le centre municipal et de faire les travaux nécessaires jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

2018-05-103

4.7 - Formation CIM

Il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussières, et résolu à l'unanimité d'accorder trois heures de formation sur le logiciel comptable de la municipalité à madame Sylvie Santerre, pour un total de 240.00 \$ plus taxes.

2018-05-104

4.8 - Formation Santé et Sécurité au Travail

Il est proposé par Pauline Dubois, et accepté à l'unanimité d'autoriser monsieur Normand Champagne, directeur des travaux publics de Val-Alain à suivre une formation d'une demi-journée sur les infrastructures municipales (aqueducs et égouts) donnée en collaboration par Can-Explore, Nordikeau et Akifer. Le coût de la formation est de 114.98 \$, taxes incluses.

2018-05-105

4.9 - Formation APSAM - Travaux publics de construction

Il est proposé par André Samson, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics à suivre une formation donnée par l'APSAM (Association paritaire pour la santé et sécurité au travail) sur les travaux publics et de construction, qui se tiendra à Saint-Joseph-de-Beauce les 23 et 24 mai et 30 et 31 mai 2018, pour un coût total de 475 \$.

2018-05-106

4.10 - Site Internet de la municipalité

Il est proposé par Manon Olivier, et résolu à l'unanimité d'embaucher l'entreprise Pro web pour refaire le site internet de la municipalité. La municipalité fera également héberger son site internet chez cette même compagnie pour un coût mensuel de 16.50 \$. La refonte du site coûtera près de 2000 \$, selon le type de site retenu.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

CDE: La Corporation de développement économique de Val-Alain a tenu son assemblée générale le 1er mai dernier. Environ une quarantaine de personnes étaient présentes. Huit personnes sont devenues membres de la Corporation. Le programme de subvention a été revu, voir CDE.

Mordus de la pêche et de la balle: le festival aura lieu les 8 et 9 juin 2018, plusieurs nouveautés cette année.

Soccer: Cette année il y aura encore du soccer pour les enfants de 5 à 12 ans, sur le terrain de balle.

Planification stratégique: Le comité organisateur se réunira une première fois ce mois-ci. Pour le moment, ceux qui y siègent sont Marie-Ève Marcotte-Bussières, Manon Olivier, conseillères municipales, Donald Croteau, Matthieu Giroux, administrateurs à la CDE ainsi qu'Émilie Pedneault, du CLD de Lotbinière et Jean-François Bienvenue, directeur général de la municipalité.

Comité embellissement: A tenu un souper spaghetti le 14 avril dernier. Cette activité a permis de lever 3000 \$.

Service de garde: Un service de garde municipal sera créé pour les enfants qui fréquentent l'école.

Bibliothèque: la bibliothèque sera désormais ouverte le samedi et un club de lecture sera formé.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-05-107

6.1 - Soumission Service CAUCA

Il est proposé par Manon Olivier, et résolu à l'unanimité de permettre au service incendie et à son directeur, monsieur Claude Bergeron à signer une entente de service avec CAUCA pour un nouvel équipement de communication ayant un coût d'achat de 2 299.50\$ et des frais d'exploitation de 201.21\$/mois.

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

2018-05-108

7.1 - Balayage Rues et trottoirs

Considérant les deux soumissions reçues pour faire effectuer le balayage des rues :

LES ENTREPRISES TRÉMA INC 1 364 \$

ENTREPRISE MYRROY INC 1 610 \$

Il est proposé par Isabelle Laroche, et résolu à l'unanimité de faire effectuer le balayage des rues par les entreprises Tréma inc. pour un montant total de 1 364.00 \$

ADOPTÉE

2018-05-109 7.2 - Menu travaux d'entretien de voirie

ATTENDU QUE les travaux suivants doivent être effectués et que l'évaluation des coûts est telle que mentionnée :

Nettoyage d'un fossé du rang 3 1435 \$

Réparation suite à l'érosion d'un ponceau route Trépanier 530 \$

Nivelage amas de terre 600 \$

Pour ces motifs, il est proposé par Alexandre Thomassin d'autoriser l'inspecteur municipal à effectuer ses travaux avec le budget mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

7.3 - Nids de poule

Le conseil municipal signale qu'il est conscient du problème et que des efforts particuliers seront fait pour le rendre moins criant. Les citoyens sont invités à téléphoner au bureau municipal pour signaler tous problèmes en ce sens.

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-05-110 8.1 - Appel de candidature pour le CCU

Monsieur Maurice-Junior Sirois a été congédié de son siège au comité consultatif sur l'urbanisme (CCU) pour manquement au code d'éthique. La municipalité fera un nouvel appel de candidatures.

Il est proposé par André Samson, et résolu à l'unanimité de procéder officiellement au congédiement de monsieur Sirois et de procéder à un appel de candidatures pour pourvoir le poste.

ADOPTÉE

2018-05-111 8.2 - Terrain au MRN (ministère des Ressources naturelles)

Il est proposé par Pauline Dubois, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration municipale à faire une demande pour changer l'usage du terrain qui appartient au ministère des ressources naturelles, (lots 192-266, 192-267 et 192-268) pour un usage résidentiel, et d'autoriser les frais qui y sont reliés (160.00 \$). Enfin, d'autoriser monsieur Jean-François Bienvenue, directeur général, à signer tous documents relatifs à la demande, au nom de la Municipalité de Val-Alain.

2018-05-112 8.3 - Demande de dérogation mineure (722 rue des Sables)

Pour donner suite à la demande et suite à la recommandation du comité consultatif en urbanisme, il est proposé par Pauline Dubois, et résolu à l'unanimité de permettre la dérogation mineure demandée dans le dossier, soit d'implanter la maison à une distance de 8.5 mètres de la marge de recul avant.

ADOPTÉE

2018-05-113 8.4 - Demande de dérogation mineure (0644-42-1060)

Il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, et résolu à la majorité d'accorder la dérogation demandée par le propriétaire quant à l'implantation d'une maison avec une marge de recul avant de 42.67m, mais de refuser l'implantation du garage en cour avant, le tout tel que recommandé par le comité consultatif en urbanisme.

9 - LÉGISLATION

2018-05-114 9.1 - Avis de promulgation / Règlement # 271-2018, Règlement concernant la prévention sur les incendies

Il est proposé par la conseillère Isabelle Laroche, et résolu à l'unanimité que le

règlement 271-2018 concernant la prévention sur les incendies soit adopté.

ADOPTÉE

2018-05-115

9.2 - Adoption du projet de Règlement # 272-2018, Agrandissement de la zone 1-M

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Alain est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil municipal, le règlement concernant le plan d'urbanisme n° 125-2007 a été adopté le 4 février 2008 et est entré en vigueur le 12 mars 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à la modification du règlement concernant le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet de règlement de modification numéro 272-2018 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement a eu lieu le 7 mai 2018;

ATTENDU QU'à la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement de modification a été remis aux conseillers au moins deux jours avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Samson, et résolu à l'unanimité que le présent projet de règlement de modification soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est d'inclure le lot 192-189-D-P à l'affectation « 1-M ».

ARTICLE 3 AGRANDIR L'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE « 1-M » À MÊME L'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE « 1-RA (ZAP)

Le « Plan d'affectation du sol » est modifié tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 4 ABROGATION

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement concernant le plan d'urbanisme n° 125-2007 et ses amendements.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Val-Alain le _____ 2018.

M. Jean-François Bienvenue, directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2018-05-116

9.3 - Adoption du projet de Règlement 273-2018, Concernant l'agrandissement de la zone M-2

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Alain est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance du conseil municipal, le règlement de zonage n° 126-2007 a été adopté le 4 février 2008 et est entré en vigueur le 12 mars 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage n° 126-2007;

ATTENDU QUE le projet de règlement de modification numéro 273-2018 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement a eu lieu le 7 mai 2018;

ATTENDU QU'à la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement de modification a été remis aux conseillers au moins deux jours avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Samson, et résolu unanimement que le présent projet de règlement de modification soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 BUTS DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est d'inclure le lot 192-189-D-P à la zone « M-2 ».

ARTICLE 3 AGRANDIR LA ZONE MULTIFONCTIONNELLE « M-2 » À MÊME LA ZONE RÉSIDENTIELLE « R-1 (ZAP) »

Le « Plan de zonage » est modifié tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 4 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement de zonage n° 126-2007 et ses amendements.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Val-Alain le _____ 2018.

M. Daniel Turcotte, maire

M. Jean-François Bienvenue, directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2018-05-117

9.4 - Avis de motion / Règlement # 274-2018 - Permettre les poules pondeuses dans le périmètre urbain

Avis de motion est donné par Alexandre Thomassin concernant l'adoption lors d'une prochaine séance d'un règlement permettant les poules pondeuses dans le PU.

Une consultation publique aura lieu à 19 heures, le 4 juin 2018.

2018-05-118

9.5 - Avis de motion / Règlement # 275-2018, Concernant le prolongement des égouts sanitaires

Les prolongements du réseau d'égout sanitaire ne sont pas règlementés en ce moment. Il est de la volonté de la municipalité d'encadrer de tels développements.

Le conseil municipal, après avoir consulté plusieurs promoteurs de Val-Alain, et après une réflexion sérieuse s'oriente vers ces principes directeurs:

Les prolongements du réseau d'égout sanitaire pourront être effectués par la municipalité, après approbation du conseil, aux frais du demandeur. Ce dernier pourra bénéficier des avantages et réductions pouvant être obtenus par la municipalité.

Pour ce qui est des aspects techniques (études géotechniques, conformité des matériaux, plans et devis). Ils seront effectués par la municipalité et facturés au demandeur. De légers frais d'administration couvrant les dépenses réelles de la municipalité seront facturés.

Une portion du paiement sera demandée avant le début des travaux et la balance devra être payée après les travaux.

Avis de motion est donné par Manon Olivier.

10 - AFFAIRES NOUVELLES

2018-05-119

10.1 - Demande d'utilisation de la salle municipale (comité des loisirs)

Le comité des Loisirs demande de pouvoir utiliser la salle municipale aux dates et heures suivantes :

Le 19 octobre, de 9 heures à 18 heures et le 20 octobre, de 11 heures à minuit

Le 18 novembre, de midi à 18 heures

Le 1er décembre, de 8 heures à 18 heures

Il est proposé par Isabelle Laroche, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande du comité des Loisirs.

10.2 - Subvention Festival de la Pêche 2018

La demande à la Fondation de la faune est envoyée, nous sommes en attente d'une réponse.

10.3 - Subvention Carrière Été 2018

Du programme Carrière Été, la municipalité a obtenu trois fois 30 heures subventionnées pour un montant de 1 080 \$ chaque, pour un total de 3 240.00 \$ pour une durée de six semaines.

Les postes subventionnés sont : deux postes pour le camp de jour et un poste pour engager un étudiant universitaire afin d'actualiser la réglementation municipale et donner du conseil en urbanisme.

2018-05-120

10.4 - Adhésion FCM

Il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, et résolu à l'unanimité d'adhérer à la Fédération canadienne des municipalités, pour un montant de 278.27 \$ par année.

2018-05-121

10.5 - Adhésion à la société Patrimoine des Seigneuries de Lotbinière

Il est proposé par Pauline Dubois, et résolu à l'unanimité d'adhérer à la société Patrimoine des Seigneuries de Lotbinière pour un montant de 40.00 \$ par année.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

2018-05-122

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Samson, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20h28.

Daniel Turcotte
Maire

Jean-François Bienvenue
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire